Canton de Vaud

COMMUNE DE CHARDONNE

PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION

PLANS SPÉCIAUX

Zone de villages

~~éch. 1:1'000~~

- limite de la zone
- bâtiments à conserver
- bâtiments existants
- périmètres d'évolution des nouvelles constructions
- périmètres d'évolution des locaux pour exploitations viticoles
- surfaces de prolongements extérieurs A
- surfaces de prolongements extérieurs B
- surfaces d'utilité publique et d'équipements collectifs
- plan partiel d'affectation légalisé "A la Fin-de-Crêt"
- Secteur non mis en vigueur suite à la décision du Tribunal administratif (TA) du 22 décembre 2006

Plan établi sur la base des données cadastrales version juillet 2004

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 novembre 2002, du 26 avril 2004 et du 31 janvier 2005

Le Syndic : **Le Secrétaire :**

Soumis à l'enquête publique du 17.1 **au** 17.2.2003 et du 8.2 au 10.3.2005

Le Syndic : **Le Secrétaire :**

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 8 juin 2004 et du 9 septembre 2005

Le Président : 2004 2005 **Le Secrétaire :**

Approuvé préalablement par le Département compétent

Lausanne, le .... 5 DEC. 2005

le chef du département

Mis en vigueur le .... 22 FEV. 2007

11 octobre 2005

J.P. ORTIS, architecte SIA, AGA, urbaniste FUS
Avenue Industrielle 14 1227 Carouge GE
Tél. 022/301 70 65 Fax 022/301 70 67 ortis@safemail.ch